

Appel à cotisations EAT 2024.

Chères autrices, chers auteurs.

Tout d'abord, recevez tous nos vœux pour l'année 2024.

Dans un contexte économique difficile, où l'inflation nous contraint à faire des choix et parfois à remettre en cause certains projets, notre regroupement en une association qui défend le statut des auteurs/autrices tout en étant une composante de l'action culturelle est plus indispensable que jamais.

Ce début d'année est le moment de l'appel à cotisation. Pour 2024, il est important de ne pas différer son règlement. Pas seulement parce que, comme ceci est rappelé dans nos statuts, « l'adhésion annuelle ... est payable au début de l'année civile ». Mais aussi parce que ceci est nécessaire pour un bon fonctionnement de l'association. Les EAT font un maximum pour maintenir des manifestations de qualité, tout en subissant les effets de l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, alors que la cotisation annuelle reste inchangée (60 euros).

Le regroupement des cotisations en début d'année étant nécessaire au bon fonctionnement de l'association, nous vous remercions d'avance de les faire parvenir, préférentiellement par virement ou par courrier, le plus rapidement possible durant le 1^o trimestre 2024.

1. Cotisation par virement.

C'est le plus simple à gérer. IBAN sur le bulletin d'adhésion et cotisation.

2. Cotisation par chèque.

Si vous préférez, la cotisation par chèque l'adresser à :

Écrivaines et Écrivains Associés du Théâtre

10, rue Boulay

75017 Paris

Si vous utilisez un chéquier portant un nom différent de celui sous lequel vous êtes adhérent, SVP mentionnez votre nom « connu » au dos du chèque.

En cas de difficulté financière, il est possible de payer en deux fois (deux chèques de 30 euros).

Dans les situations graves, rendant impossible d'assurer le paiement de votre cotisation, vous pouvez faire une demande d'exonération pour l'année 2024 auprès du bureau.

NB : Pour les adhérents à l'une des 5 délégations des EAT.

Les cotisations seront perçues et regroupées par les responsables de votre délégation. N'envoyez pas votre règlement à l'adresse de EAT à Paris.

En vous remerciant d'avance.



Michel Caron

Trésorier des E.A.T.